
DMP du projet "Les artothèques publiques françaises et leurs collections 1982-2022"

Plan de gestion de données créé à l'aide de DMP OPIDoR, basé sur le modèle "ANR - Modèle de PGD (français)" fourni par Agence nationale de la recherche (ANR).

Renseignements sur le plan

Titre du plan	DMP du projet "Les artothèques publiques françaises et leurs collections 1982-2022"
Livrable	WP1 Livrable L1.3
Version	Version initiale
Domaines de recherche (selon classification de l'OCDE)	Art (arts, history of arts, performing arts, music), History and archaeology
Langue	fra
Date de création	2022-03-18
Date de dernière modification	2023-06-06

Renseignements sur le projet

Titre du projet Les artothèques publiques françaises et leurs collections 1982-2022

Acronyme ARP_Artotheque-Recherche-Patrimoine

Résumé La première artothèque publique a été inaugurée il y a une cinquantaine d'années en France. Plus d'un demi-siècle s'est écoulé, pourtant le déficit de reconnaissance de cet établissement culturel, de ses actions et de ses collections est tel que le mot « artothèque » suscite surtout des interrogations. Inégalement réparties sur le territoire, les artothèques sont expérimentées, comme les Maisons de la culture, dans les années 1960, avant d'être développées dans les années 1980, en même temps que les FRAC, par le ministère de la Culture afin de renforcer la politique de décentralisation et de démocratisation culturelle et permettre la rencontre du grand public avec la création contemporaine. L'ambition du ministère de la Culture est alors forte. Il encourage l'acquisition d'œuvres d'art contemporain originales, initialement des œuvres multiples, pour constituer une collection en vue de les prêter à des particuliers. L'artothèque est pour l'œuvre d'art ce que la bibliothèque est pour le livre. Que conservent les artothèques à l'échelle nationale ? Que connaissons-nous des œuvres acquises par ces établissements avec l'argent public ? Personne ne le sait. Cette absence conduit à n'avoir aucune vision globale de ces collections, et à en sous-estimer la qualité et la valeur. Ce constat d'un déficit de reconnaissance et de visibilité des artothèques et de leurs collections, alors que les commémorations autour de la politique culturelle des années 1980 ont débuté, a engagé l'équipe ARP à monter un projet sur les artothèques publiques françaises et leurs collections 1982-2022. Les objectifs sont de collecter pour la première fois à l'échelle nationale les informations relatives aux collections des artothèques publiques afin de développer et exploiter la première base de données sur les artothèques et de procéder à une étude historique inédite afin d'inscrire ces établissements et leurs collections dans l'histoire des institutions culturelles.

Sources de financement

- Agence Nationale de la Recherche : ANR-22-CE27-0007

Date de début 2023-01-01

Date de fin 2026-12-31

Partenaires

- University of Paris 1 Pantheon-Sorbonne [002t25c44](#)

Produits de recherche :

1. Default research output

Contributeurs

Nom	Affiliation	Rôles
Bertinet Arnaud - 0000-0002-5420-5509	Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 - 200614215E	<ul style="list-style-type: none"> • Personne contact pour les données • Responsable du plan de gestion de données
BERTINET Arnaud - 0000-0002-5420-5509	Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 - 200614215E	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur du projet
LAVIE Juliette	Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 - 200614215E	

Droits d'auteur :

Le(s) créateur(s) de ce plan accepte(nt) que tout ou partie de texte de ce plan soit réutilisé et personnalisé si nécessaire pour un autre plan. Vous n'avez pas besoin de citer le(s) créateur(s) en tant que source. L'utilisation de toute partie de texte de ce plan n'implique pas que le(s) créateur(s) soutien(nen)t ou aient une quelconque relation avec votre projet ou votre soumission.

DMP du projet "Les artothèques publiques françaises et leurs collections 1982-2022"

1. Description des données et collecte ou réutilisation de données existantes

1a. Comment de nouvelles données seront-elles recueillies ou produites et/ou comment des données préexistantes seront-elles réutilisées ?

Les données seront recueillies principalement par deux canaux :

- des campagnes de dépouillements en services d'archives (nationales, départementales, municipales)
- des campagnes de collecte de données auprès des artothèques publiques françaises et des acteurs du milieu des artothèques françaises (artistes, personnalités impliquées dans le développement des artothèques dans les années 1970-1990)

1b. Quelles données (types, formats et volumes par ex.) seront collectées ou produites ?

Les données collectées ou produites seront de différents types ou formats :

- une cinquantaine de fichiers excel provenant des artothèques et concentrant les informations des inventaires des artothèques (500 Mo)
- les images libres de droit licence public domain des oeuvres conservées dans les artothèques publiques françaises (environ 5000 oeuvres, soit environ 20 Go)
- les fichiers bureautique de gestion du projet, les notes de travail du projet (séances de travail en archives, rapports, compte-rendus de réunions, environ 1 Go), les photographies de travail prises lors des campagnes de dépouillement en archives (environ 40 Go).
- Les fichiers MP4 d'enregistrement des entretiens effectués avec les personnalités impliquées dans l'histoire des artothèques (2 Go)

2. Documentation et qualité des données

2a. Quelles métadonnées et quelle documentation (par exemple méthodologie de collecte et mode d'organisation des données) accompagneront les données ?

La collecte des données sera systématique pour l'ensemble des artothèques publiques françaises et concernera les oeuvres conservées dans leurs collections. Les informations concernant les oeuvres seront intégrées dans la base.

La base de données sera conçue avec le modèle de description standard et pérenne open source Dublin Core et l'utilisation de vocabulaires descriptifs contrôlés.

2b. Quelles mesures de contrôle de la qualité des données seront mises en œuvre ?

Une vérification systématique sera effectuée lors de la collecte de données (doublée par les photographies d'archives effectuées lors des campagnes de dépouillement pour validation et vérification des informations).

Une harmonisation et une normalisation systématique des données sera menée par l'Ingénieur.e d'études recruté.e.

3. Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche

3a. Comment les données et les métadonnées seront-elles stockées et sauvegardées tout au long du processus de recherche ?

Les données et métadonnées seront stockées et sauvegardées tout au long du processus de recherche, sur les ordinateurs des membres du projet, sur des disques durs externes, et sur le serveur de la base de données (INHA).

3b. Comment la sécurité des données et la protection des données sensibles seront-elles assurées tout au long du processus de recherche ?

Les données collectées présentes sur les ordinateurs des membres du projet seront protégées par un mot de passe. Le projet n'est pas voué à stocker de données sensibles mais le cas échéant toutes les mesures de protection seront prises.

4. Exigences légales et éthiques, codes de conduite

4a. Si des données à caractère personnel sont traitées, comment le respect des dispositions de la législation sur les données à caractère personnel et sur la sécurité des données sera-t-il assuré ?

Les données collectées ne comporteront pas de données à caractère personnel, si ce n'est celles des rédacteurs, la base de données sera créée dans le respect des RGPD.

4b. Comment les autres questions juridiques, comme la titularité ou les droits de propriété intellectuelle sur les données, seront-elles abordées ? Quelle est la législation applicable en la matière ?

Les données collectées sont des données publiques relevant du code du patrimoine sur les archives publiques.

4c. Comment les éventuelles questions éthiques seront-elles prises en compte, les codes déontologiques respectés ?

Le projet n'est pas concerné par ces questions.

5. Partage des données et conservation à long terme

5a. Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ?

Un retroplanning est déjà mis en place.

Les données seront accessibles via Omeka S.

Les données en ligne seront accessibles progressivement, au fur et à mesure de leur intégration dans la base et tout au long du projet.

Nous souhaitons rendre la base accessible le plus rapidement possible afin de rendre visible l'état d'avancement du projet et dans les principes de la science ouverte.

5b. Comment les données à conserver seront-elles sélectionnées et où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

Nous mettons en place une base de données, nous ne conserverons pas sur le long terme les parodonnées mais elles seront intégrées dans la base de données. La structure de la base dans un format interopérable et machine readable assurera sa préservation sur le long terme.

5c. Quelles méthodes ou quels outils logiciels seront nécessaires pour accéder et utiliser les données ?

L'utilisation d'OMEKA S fait qu'il suffira d'un simple navigateur web pour accéder aux données, les données seront lisibles par n'importe quel éditeur de texte.

5d. Comment l'attribution d'un identifiant unique et pérenne (comme le DOI) sera-t-elle assurée pour chaque jeu de données ?

Les données seront entreposées sur Nakala, outil dans la grille de service Huma-Num, qui permettra de leur attribuer un DOI par ce biais. Cela leur permettra d'être réutilisées dans d'autres projets et d'être moissonnées par le grand moteur de recherche Isidore.

6. Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

6a. Qui (par exemple rôle, position et institution de rattachement) sera responsable de la gestion des données (c'est-à-dire le gestionnaire des données) ?

Arnaud Bertinet, porteur du projet et maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sera responsable de la gestion des données. Il sera aidé dans ce rôle par Juliette Lavie, ingénieure de recherche et cheffe de projet pour le projet ARP

6b. Quelles seront les ressources (budget et temps alloués) dédiées à la gestion des données permettant de s'assurer que les données seront FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) ?

Une partie du temps de travail du coordinateur du projet, de l'Ingénieur de Recherches et de l'Ingénieur d'études recrutés sera dédiée à la gestion des données et au respect des principes FAIR. Ce travail sera facilité par une mise en place systématique des principes du FAIR dès la collecte de données et tout au long du projet.

En terme de budget, cela représente la totalité du temps de travail de l'IE (25 k€), 1/10e du temps de travail de l'IR (24k€) et un suivi constant de la part du coordinateur du projet.

